RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SAS A.D.B

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 2 NOVEMBRE 2024

DECISION D'AUGMENTATION DE CAPITAL

[redacted]

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Siège Social : 348, Avenue Véga
ZAC DU GRAND PONT
83310 GRIMAUD

532 758 448 R.C.S FREJUS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 2 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le Deux Novembre
A 8 heures,

Le soussigné, Monsieur Alexandre DUPIAT, Président de la société A.D.B, société par actions simplifiée au capital de 1 000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alexandre DUPIAT envisage une augmentation de capital social en numéraire et une extension de l'objet social.

2. A tenu la présente assemblée en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social en numéraire,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Agrément d'un nouvel associé,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau :

- Le rapport de gestion,
- Le texte du projet des résolutions.

« A.D.B »

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Siège Social : 348, Avenue Véga
ZAC DU GRAND PONT
83310 GRIMAUD

532 758 448 R.C.S FREJUS

DECISION D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL EN NUMERAIRE

Le Président de la société, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé expose sa décision de réaliser :

- en une fois, une augmentation de capital d'un montant de QUATRE CENT MILLE EUROS ci 400 000 € réalisée par l'émission de QUARANTE MILLE (40 000) actions nouvelles de DIX EUROS ci 10 € chacune,
- par la même décision, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des 40 000 actions nouvelles à :

la SARL LTPMB au capital de 4 791 025 € ayant son siège social sis 242, Boulevard Voltaire 75 011 PARIS à concurrence de QUARANTE MILLE (40 000) actions.

Le Président expose ensuite qu'il lui paraît opportun de réaliser l'augmentation de capital en numéraire dans les conditions suivantes :

- Les actions nouvelles doivent être libérées en totalité sans prime d'émission lors de la souscription.

Le Président limite le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, à condition que celui-ci atteigne de l'augmentation de capital proposée ; il est, en conséquence, autorisé à modifier les statuts.

Les actions nouvelles seront créées jouissance de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes.

AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIE

Le Président, en procédant l'augmentation de capital ci-dessus, agrée expressément la SARL LTPMB au capital de 4 791 025 € ayant son siège social sis 242, Boulevard Voltaire 75 011 PARIS en qualité de nouvelle associée, à compter de ce jour.

Paraphe : AD

« A.D.B »
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Siège Social : 348, Avenue Véga
ZAC DU GRAND PONT
83310 GRIMAUD

532 758 448 R.C.S FREJUS

DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Président donne tous pouvoirs au Cabinet G2C sis 893, Avenue du Peyrat – ZA DU GRAND PONT 83310 GRIMAUD, pour effectuer les formalités afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui a été prévu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu à cet effet.

Le Président
Monsieur Alexandre DUPIAT



